

18/2026

# DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 044-214400756-20260305-29\_2026-DE

Nombre de conseillers  
en exercice .....14  
présents.....9  
votants.....9

L'an deux mil vingt-six, le **CINQ MARS**  
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,  
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 février 2026

## PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc      PIERRISNARD Béatrice      LE BOULER Cédric      CHIRADE Brigitte      HAMON Sylvain  
GRIMAUD Sylvie      MARTIN Yves      HUGRON Dominique      BOMMÉ Jean-Paul

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; RAIMBAUD Nelly ; GUILLEMOT Tatiana ;

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PIERRISNARD Béatrice

## OBJET :

**29/2026**

**CESSION DE LA PARCELLE AB 214 RUE DU BAS MONTJOUAN**

Lors d'un bornage réalisé dernièrement rue du Bas Montjouan, il s'avère que M. ROUL André et Mme PIATEK Mélanie, propriétaires du 14 rue du Bas Montjouan ont installé une clôture en partie sur le domaine privé de la commune, ce qui correspond à une superficie de 5 m<sup>2</sup> qu'il convient de régulariser.

Par courrier en date du 12 février 2026, M. ROUL André et Mme PIATEK Mélanie souhaitent acquérir la parcelle nouvellement cadastrée AB 214 rue du bas Montjouan de 5 m<sup>2</sup> au prix de 3 € du m<sup>2</sup>, soit un montant global de 15 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de céder la parcelle AB 214 pour 15 € à M. ROUL et Mme PIATEK
- DIT que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur
- AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer l'acte correspondant

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,  
Jean-Marc LALLOUÉ